



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE PARTHENAY-GÂTINE

SEANCE DU 4 AVRIL 2024 À 18H30

CCPG56-2024

Nombre de Conseillers en exercice : 62
Nombre de Conseillers présents : 50
Nombre de Conseillers votants : 59
Quorum : 32 (atteint)

Date de la convocation : 22 mars 2024

Président de séance : M. PRIEUR Jean-Michel - **Président**

Présents : PERONNET Jany, BEAUCHAMP Claude, MARTIN Alexandre, LHERMITTE Jean-François, CORNUAULT Véronique, PIET Marina, PROUST Magaly, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, BEAU Marie-Noëlle, VOY Didier, BACLE Jérôme, CUBAUD Olivier - **Vice-présidents**

ALLARD Emmanuel, BARDET Jean-Luc, BERGEON Patrice, BONNEAU Bertrand, BOUCHER Hervé-Loïc, BROSSEAU Ingrid, CHARTIER Mickaël, CHEVALIER Eric, CHOUETTE Laetitia, CLEMENT Guillaume, DENIS Joël, FEUFEU David, GAILLARD Didier, GAMACHE Nicolas, GUERIN Jean-Claude, GUICHET Alain, HERAULT Ludovic, HERVE Karine, LARGEAU Sandrine, MALVAUD Daniel, MARTINEAU Jean-Yann, MIMEAU Bernard, MORIN Christophe, PARNAUDEAU Guillaume, PARNAUDEAU Thierry, PELLETIER Pierre-Alexandre, PILLOT Jean, PROUST Jackie, REISS Véronique, ROBIN Pascale, ROY Michel, SABIRON Véronique, THIBAUT Catherine, VIGNAULT Laure, WOJTCZAK Richard - **Conseillers**

Délégués suppléants :

DUGUET Amandine suppléante de CAQUINEAU Bernard
GUIOT Jean-Pascal suppléant de GILBERT Véronique

Pouvoirs :

ALBERT Philippe donne procuration à MARTIN Alexandre
AYRAULT Bérengère donne procuration à BACLE Jérôme
CHIDA-CORBINUS Cécile donne procuration à REISS Véronique
GRENIUUX Florence donne procuration à PARNAUDEAU Guillaume
GUERINEAU Louis-Marie donne procuration à LHERMITTE Jean-François
JOLIVOT Lucien donne procuration à PILLOT Jean
LE BRETON Hervé donne procuration à PELLETIER Pierre-Alexandre
LE ROUX Liliane donne procuration à PERONNET Jany
RIVAULT Chantal donne procuration à ROBIN Pascale
TREHOREL Jean-Luc donne procuration à BEAUCHAMP Claude

Absences excusées : BRESCIA Nathalie, FERJOUX Christian

Secrétaire de séance : CUBAUD Olivier

Rapporteur : CUBAUD Olivier

VOTE DES TAUX 2024 DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2224-13 et suivants ;

VU le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1520, 1379-0 bis et 1636 B undecies ;

VU la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 15 octobre 2014 instaurant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2015 et définissant deux zones de perception sur lesquelles des taux différents seront appliqués (zone 1 couverte par le SMC et une zone 2 en régie) ;

VU l'avis favorable de la commission « Finances et optimisation financière », réunie en date du 18 mars 2024 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec 56 voix « pour », 3 voix « contre » et 1 abstention, décide :

- de fixer les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2024 comme suit :

* zone 1 (SMC) = 13,80 %

* zone 2 (en régie) = 11,99 %

- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait & Délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Et ont signé le Président et le secrétaire
POUR EXTRAIT CONFORME
(*signatures électroniques*)

Publiée le jour de la réception en préfecture